

PROJET

RÈGLEMENT N° 2642

« Règlement modifiant l'article 45.0.2 du Règlement de lotissement n° 2223 afin de fixer la grandeur minimale d'un terrain à 70 m² / logement pour des immeubles ayant de 50 à 60 logements situés dans la zone H-01-40, afin de permettre la construction d'une habitation de type familial comprenant 59 logements au 7100-7300, route Marie-Victorin »

(adopté le _____)

CONSIDÉRANT qu'un projet du présent règlement a été soumis à une assemblée de consultation publique tenue par ce conseil le _____ 2025,

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance antérieure de ce conseil tenue le _____ et qu'un projet de ce règlement a été déposé à cette même séance,

Le conseil municipal DÉCRÈTE ce qui suit :

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 2223 DE LA VILLE DE SOREL-TRACY

1. L'article 45.0.2 du Règlement de lotissement n° 2223 est modifié en remplaçant, à l'alinéa, « 34 à 40 logements est fixée à 105 m² / logement » par « 50 à 60 logements est fixée à 70 m² / logement ».
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Patrick Péloquin, maire

René Chevalier, greffier